

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
 à la demande de Force Ouvrière, au cours du 2nd semestre 2022**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 36: Du lundi 5 au vendredi 9 septembre	5 jours	Impact du numérique dans la formation	Rachèle Barrion	Anne Muller
Semaine 39 : Du lundi 26 au vendredi 30 septembre	5 jours	Salaire	Karen Gournay	Laëtitia Driguez et Antonella Corsani
Semaine 40: Du lundi 3 au vendredi 7 octobre	5 jours	CSE	Karen Gournay	Christophe Vigneau
Semaine 42: Du lundi 17 au vendredi 21 octobre	5 jours	Secteur international- Formation entreprises et droits de l'Homme	Marjorie Alexandre	Antonella Corsani
Semaine 45 : Du lundi 7 au Jeudi 10 novembre	4 jours	L'économie social : un autre modèle économique	Béatrice Clicq	Laëtitia Driguez et Antonella Corsani
Semaine 48 : Du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre	5 jours	Formation de formateurs Niveau 2	Rachèle Barrion	Anne Muller

Informations générales

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine – Tél. : +33(0)1 79 41 90 00 –

www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directeur : Jean-Michel Denis, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : François Nurit, francois.nurit@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Agnès Placide , stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr

Laetitia Driguez : Laetitia.Driguez@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr